



Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 12 octobre 2022

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
53	60

#### Date de convocation

**6 octobre 2022**

#### Eau Assainissement – Marché de sectorisation du réseau d'eau potable à Tournon-sur-Rhône

**N° de la délibération  
2022-610**

Secrétaire de séance :

Laëtitia BOURJAT

Le 12 octobre 2022 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Charles Trénet à Tain l'Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, MM. Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Patrick CETTIER, Guy CHOMEL, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mmes Christèle DEFRANCE, Mélanie DONGEY, MM. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, Bruno FAURE, Mme Muriel FAURE, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Amandine GARNIER, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORIOT, Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, MM. Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mme Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Charles Henri RIMBERT, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Xavier TRAVERSE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

**Excusés :** Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Alain SANDON), M. Michel BRUNET (pouvoir à M. Pascal CLAUDEL), Mme Valina FAURE (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), Mme Christiane FERLAY (pouvoir à M. Pascal BALAY), Mme Isabelle FREICHE (pouvoir à Mme Delphine COMTE), Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE (représenté par son suppléant M. Xavier TRAVERSE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), Mme Stéphanie NOUGUIER (pouvoir à M. Jean-Paul VALLES), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Xavier AUBERT, M. Denis DEROUX, M. Patrick FOURCHEGU, M. Pierre GUICHARD, Mme Marie-Pierre MANLHIOT, Mme Agnès OREVE, M. Régis REYNAUD, M. Vincent ROBIN, Mme Michelle SAUZET, Mme Michèle VICTORY.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1-1° ;

Vu la délibération n°2020-282 du 23 juillet 2020 portant délégation du Conseil d'Agglomération du Président.

Considérant que la commune de Tournon sur Rhône a réalisé en 2017 l'étude d'un SCHEMA DIRECTEUR D'ADDUCTION EN EAU POTABLE (SDAEP).

Considérant que cette étude a nécessité de mettre en place un plan de sectorisation du réseau d'eau potable permettant de cerner avec précision les secteurs du réseau fuyards et d'être réactifs en cas de baisse des rendements.

Considérant que le programme de travaux concerne la mise en place et le paramétrage de 12 débitmètres.

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une consultation relative à des travaux de **mise en place de comptage de sectorisation sur le réseau de Tournon-sur-Rhône**.

Considérant qu'au regard de l'estimation des prestations d'un montant de 324 848 € HT (toutes tranches comprises), il convient de lancer la consultation selon une procédure adaptée ;

Il est proposé une consultation avec les caractéristiques substantielles suivantes :

- Marché à tranches :

- **Tranche ferme :**
  - SECTEUR TOURNON CENTRE - Travaux de mise en place d'un débitmètre de sectorisation DN 200mm dans la chambre des vannes du Réservoir Le Panoramique,
  - SECTEUR TOURNON SUD - Travaux de mise en place d'un débitmètre de sectorisation DN 150mm Chemin de Saint Vincent,
  - SECTEUR SAINT JOSEPH - Travaux de mise en place d'un débitmètre de sectorisation DN 150mm Rue du Repos,
  - SECTEUR TOURNON SUD - Travaux de mise en place d'un débitmètre de sectorisation DN 100mm Avenue du 8 Mai dans regard existant,
  - SECTEUR BOYON 2 - Travaux de mise en place d'un débitmètre de sectorisation DN 100mm,
  - SECTEUR TOURNON NORD - Travaux de mise en place d'un débitmètre de sectorisation DN 80mm sur le site de la Station de L'Observance
- **Tranche optionnelle 1 :**
  - SECTEUR MONTCHAL 1 - Travaux de mise en place d'un débitmètre de sectorisation DN 80mm dans regard existant
- **Tranche optionnelle 2 :**
  - SECTEUR MONTCHAL 2 - Travaux de mise en place d'un débitmètre de sectorisation DN 80mm,
- **Tranche optionnelle 3 :**
  - SECTEUR TOURNON CENTRE - Travaux de mise en place d'un débitmètre de sectorisation DN 150mm Rue du Doux dans regard existant,
- **Tranche optionnelle 4 :**
  - SECTEUR TOURNON NORD - Travaux de mise en place d'une télégestion dans regard existant et remplacement de la sonde type Hydrins de chez Hydreka Route de Lamastre,
  - SECTEUR CARNOT - Travaux de mise en place d'une télégestion dans regard existant et remplacement de la sonde type Hydrins de chez Hydreka Place Carnot,
  - SECTEUR AVENUE DE LA GARE - Travaux de mise en place d'une télégestion dans regard existant et remplacement de la sonde type Hydrins de chez Hydreka Avenue de La gare,
- **Tranche optionnelle 5 :**
  - Intégration du projet de sectorisation du réseau d'eau potable sous le superviseur Topkapi de la collectivité.

Considérant les critères de jugement des offres suivants :

- 40 points pour le prix
- 60 points pour la valeur technique

Considérant l'avis favorable du bureau du 29 septembre 2022 ;

Après en avoir délibéré à :

- 60 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- AUTORISE le Président à lancer la consultation relative à des travaux d'alimentation en Eau Potable - Travaux de mise en place de comptage de sectorisation sur le réseau de Tournon-sur-Rhône sous forme de procédure adaptée ;
- AUTORISE le Président à signer le marché correspondant ainsi que les avenants nécessaires à son exécution ainsi que tout document afférent à la présente délibération.
- PRECISE que les crédits sont prévus au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 12 octobre 2022.